



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA
Christine BERTIN à Sacha FORCA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

Appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable » - Projets lauréats - édition 2021

V_DEL_220210_21

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_21-DE

Rapport de Monsieur FISCHER,

Mesdames, Messieurs,

L'appel à éco-projets intitulé « Tous mobilisés pour une ville durable » s'inscrit dans la démarche du Plan Climat Energie Territorial, en lien avec la commission extra-municipale « développement durable » mise en place début 2019.

L'objectif de cet appel à éco-projets est de venir en soutien d'initiatives locales répondant aux enjeux de la transition énergétique et s'inscrivant dans une dynamique d'innovation, de partenariat et d'éco-citoyenneté. Il s'agit de favoriser la participation citoyenne, en mobilisant un public plus nombreux et plus diversifié. L'année 2021 a donc vu se dérouler la 3^{ème} édition.

Pour cela, la communication relative à cet appel à projets a été réalisée sur la plateforme participative « monavis.vaulxenvelin.net », ouverte et accessible à tous. Cette plateforme numérique a permis le dépôt des projets proposés et leur visibilité en ligne, mais aussi d'informer les porteurs de projets et le public de l'état d'avancement de la démarche.

Ce dispositif s'articule autour de quatre grandes phases :

- le dépôt des projets sur la plateforme Monavis.fr : qui s'est déroulé du 31 mai au 13 septembre 2021 ;
- le vote en ligne sur les projets, ouvert à tous, qui s'est déroulé du 1^{er} octobre au 31 octobre, après analyse de l'admissibilité des projets ;
- l'audition des porteurs de projets par les membres de la Commission extra-municipale Développement Durable ;
- le vote par le conseil municipal des aides allouées aux projets lauréats sur la base du classement proposés par la Commission Développement Durable.

Ces grandes phases ont été entérinées par l'adoption lors du conseil municipal du 28 janvier 2020 du nouveau règlement de l'appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable ».

Un budget global de 20.000 € est alloué à cet appel à projet. Le règlement de l'appel à projet établit clairement que les subventions accordées ne peuvent être inférieures à 200 € et ne peuvent dépasser 4.000 € par projet.

Projets admissibles

Sur un total de 20 projets déposés, 12 projets ont été retenus au regard des critères d'admissibilité, suite à une analyse réalisée, conformément au règlement relatif à l'appel à éco-projets par un comité technique réunissant les services de la Ville référents.

Parmi ces 12 projets éligibles, on peut distinguer différentes catégories de porteurs de projets, parmi lesquelles :

- sept associations œuvrant sur la commune de Vaulx-en-Velin ;
- deux acteurs privés (un bailleur social et un EHPAD) ;
- trois établissements scolaires.

Les thématiques abordées à travers les projets éligibles sont largement diversifiées et abordent les domaines suivants :

- le recyclage, l'incitation au tri et à la réduction des déchets (deux projets) ;
- la préservation de la biodiversité et le développement de la nature en ville (quatre projets) ;
- la sobriété énergétique et les énergies renouvelables (deux projets) ;
- la consommation responsable et les circuits courts (un projet) ;

- l'éducation à l'environnement et au développement durable (trois projets).

Les habitants ont pu participer au vote en faveur de leurs projets participative. On compte ainsi 568 votes en ligne, (vision publique du nombre de « J'aime » par projet).

Le conseil municipal de décembre 2021 ayant validé la constitution de la commission extra-municipale du développement durable, le jury s'est réuni le 25 janvier et a auditionné les porteurs de projets.

Neuf projets ont ainsi été retenus.

La proposition du jury permet d'avoir une répartition des actions soutenues dans l'ensemble des thématiques, étant entendu que les jurés ont veillé à ce que l'attribution d'une subvention inférieure au montant demandé par les porteurs de projet n'obère pas la réalisation des actions concernées.

Les porteurs qui n'auraient pu fournir à ce jour l'accord formel des partenaires ou institutions directement ou indirectement impliqués dans leur projet, devront impérativement l'adresser aux services de la Ville avant le versement de la subvention.

Un bilan justifiant l'emploi de la subvention devra être remis par les associations et organismes financés, et en cas de non production de ce document ou de non justification de l'emploi des subventions, ces dernières pourront être récupérées par la Ville.

Projets	Montant sollicité	Montant d'aide proposé
<u>Recyclage, incitation au tri et réduction des déchets</u>		
Graines Urbaines <i>Broyeur à végétaux au jardin participatif et pédagogique de l'espace Carmagnole</i>	4000 €	3 924,45 €
Sauvegarde 69 <i>Les jeunes du quartier Tase, ambassadeurs du changement pour un quartier durable</i>	4000 €	3 000,00 €
<u>Préservation de la biodiversité et le développement de la nature en ville</u>		
Association Les voisins solidaires <i>Projet de ruches</i>	2836 €	2 836,00 €
LPO <i>Protéger les hérissons vaudais</i>	1 630 €	1 000 €
Association Ougarit <i>Cultiver des fleurs mellifères pour les abeilles</i>	2 000 €	2 000,00 €
<u>Sobriété énergétique et les énergies renouvelable</u>		
Association Bricologis <i>Comprendre et réduire sa consommation d'énergie et d'eau</i>	3 500 €	2 400,00 €
<u>Éducation à l'environnement et au développement durable</u>		
École Élémentaire F. Mistral <i>Inventaire de la Faune et de la Florale urbaine par les élèves de CE1</i>	1 959,55 €	1 959,55 €
École Primaire A. Makarenko <i>Les jardins de Makarenko création d'un jardin pédagogique</i>	2 400 €	2 400,00 €
École Primaire A. France	480 €	480,00 €

Le montant global des aides apportées s'élève donc à 20.000 €.

La présentation de l'ensemble des projets est accessible via le site Monavis.fr.

En conséquence, je vous demande :

- ▶ d'approuver les projets lauréats dans le cadre de l'appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable » ;
- ▶ de valider les montants de subvention accordés à chacun des projets pour un montant total de 20.000€ ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des projets susdits.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT) lequel dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en Conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 75 ;

Vu l'article 7 de la Charte de l'Environnement de 2004, texte relatif aux droits de l'homme et de la société dans son environnement, intégré en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, qui stipule que la participation de l'habitant est une condition préalable à la mise en place d'une démarche de développement durable ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15.02.0230 en date du 15 février 2015, relative à l'engagement de la Ville dans le processus d'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) à l'échelle communale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18.12.1106 en date du 20 décembre 2018, relative à la création d'une commission extra-municipale « Développement durable » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.02.2006 en date du 13 février 2019, relative à la création d'un Appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020V_DEL_200128_7 en date du 28 janvier 2020, relative à l'actualisation du règlement de l'appel à éco-projets et au lancement de l'édition 2020 ;

Vu la délibération n°2021V_DEL_211216_17 du 16 décembre 2021 portant renouvellement des membres de la commission extra-municipale « Développement durable » ;

Entendu le rapport présenté le 10 février 2022 par Monsieur Matthieu FISCHER, troisième adjoint, délégué à l'Environnement, à la Transition écologique, à l'Urbanisme ;

Après avoir délibéré, décide :


► d'approuver les projets lauréats dans le cadre de l'appel à éco-projets « Tous mobilisés pour une ville durable » ;

► de valider les montants de subvention accordés à chacun des projets pour un montant total de 20.000 € ;

► d'autoriser Madame la Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des projets susdits.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022
Reçu en préfecture le 23/02/2022
Affiché le 
ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_21-DE

Pour extrait conforme,

#signature#